



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 12 août 2025 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #25-03.

La demande est présentée par Jennifer Lévesque Girard et concerne la propriété située au 5775, chemin Cedar Pine.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre la construction d'un chalet, avec une marge latérale variant entre 1.5 mètre et 3 mètres de la ligne de lot au sud (du côté du lot # 3 659 152), plutôt qu'à un minimum de 3 mètres comme prescrit pour la zone V-1 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussignée, Anik Gagné, trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #25-03) le 29 juillet 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 29 juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 juillet 2025.



Anik Gagné
Trésorière